

## LES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

ALEXANDRE MOPONDI IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7  
[bendekomopondi@yahoo.fr](mailto:bendekomopondi@yahoo.fr)

JOSEPH INDENGE Université Pédagogique Nationale de Kinshasa, RDC.  
[indenge@yahoo.fr](mailto:indenge@yahoo.fr)

BERNADETTE DENYS IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7.  
[DENYS@MATH.JUSSIEU.FR](mailto:DENYS@MATH.JUSSIEU.FR)

**Résumé :** Les responsables du ministère de l'Éducation nationale soulignent l'inefficacité de la formation reçue par les enseignants en tant que réponse aux problèmes de la société congolaise. Le pays a la responsabilité de former des enseignants chargés d'assurer la formation de futurs cadres capables de transformer la société. *Nous porterons un regard historique sur l'enseignement en RDC, puis à partir des réflexions de M. EKWA<sup>1</sup> (1967) et du constat de la Conférence Nationale Souveraine (1991), nous ferons émerger des éléments pour envisager une formation plus efficace des enseignants.*

---

### Introduction

Les problèmes de la formation des enseignants en RDC se sont posés dès l'indépendance. Le manque d'enseignants des niveaux secondaire et supérieur a nécessité des solutions d'urgence pour combler le vide créé par l'absence de structures et les besoins nouveaux. C'est ainsi que l'État a fait appel à des nationaux, des missionnaires et des coopérants qui n'avaient pas nécessairement la qualification exigée pour exercer le métier d'enseignant.

Pour mieux nous situer, nous donnerons quelques jalons de l'histoire de l'enseignement en RDC depuis son commencement en 1906 jusqu'à ce jour, puis nous analyserons l'article de M. EKWA et ensuite nous évoquerons le constat de la Conférence Nationale Souveraine tenue pendant les derniers moments du régime du Maréchal MOBUTU.

Nous avons subdivisé l'histoire de la RDC en trois périodes pour comprendre la situation actuelle au regard des choix faits aux différentes étapes : 1906-1950, 1950-1970, 1970-2009. Pour chacune de trois périodes, nous ferons un inventaire des objectifs de l'enseignement et de la formation des enseignants ainsi que des réalisations.

Nous analyserons les situations aux différentes étapes et nous pourrons ainsi mieux connaître l'origine des problèmes actuels. Nous pourrons ensuite, grâce à des observations de type didactique, faire émerger des pistes de solutions.

### A. L'enseignement en RDC : origine, mise en place, bilan et évolution.

#### I. Historique de l'enseignement : écoles et formations

L'enseignement commence en 1906 avec la signature de « la Convention du 26 mai 1906 entre le Saint-Siège apostolique et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo<sup>2</sup>. Il avait comme mission première de répondre aux désirs d'évangélisation des missionnaires,

---

<sup>1</sup> Souvent appelé « l'abbé Ekwa », en tant que religieux catholique.

<sup>2</sup> Propriété privée du Roi Léopold II (1897-1908), qui est devenue successivement Congo Belge (1908-1960), République du Congo (1960-1964), République Démocratique du Congo (1964-1971), République du Zaïre (1971-1997), République Démocratique du Congo depuis 1997.

notamment des missionnaires catholiques, et aux besoins de la Belgique de former des cadres d'exécution au service de l'économie et de l'administration territoriale.

Les intentions de ces objectifs sont bien annoncées dans l'introduction de la Convention du 26 mai 1906 :

*« Le Saint-Siège apostolique, soucieux de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo, et le gouvernement de l'Etat Indépendant, appréciant la part considérable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale, se sont entendus entre eux et avec les représentants de missions catholiques au Congo, en vue d'assurer davantage la réalisation de leurs intentions respectives.*

*A cet effet, les soussignés Son Exc. Mgr Vico... Nonce apostolique.... Dûment autorisé par S.M. Léopold II, Roi Souverain de l'Etat Indépendant, sont convenus des dispositions suivantes : ... »*

L'évolution du système de 1906 peut ainsi être répartie dans les trois périodes : période de « la convention du 26 mai 1906 », 1906-1950 ; période des « mouvements d'indépendance », 1950-1970 ; période de la « remise en question du système de 1906 », 1970-2009.

Signalons au passage que dans ce système de 1906, l'enseignement est fait en français à une exception près. La Bible est traduite dans chaque langue locale dans un but d'évangélisation.

### **1 Période de la Convention du 26 mai 1906, années 1906-1950**

C'est la période de la mise en place du système officialisé par la Convention, notamment dans sa disposition n°6 :

*« Les missionnaires s'engagent à remplir pour l'Etat et moyennant indemnité, les travaux spéciaux d'ordre scientifique rentrant dans leur compétence personnelle, tels que reconnaissances ou études géographiques, ethnologiques, linguistiques, etc. »*

Les missionnaires ont alors mis en place un système d'enseignement avec différents types d'écoles : elles sont regroupées pour l'alphabétisation ou la formation, en fonction des besoins exprimés. Les écoles destinées à l'alphabétisation sont de préférence liées à la mission d'évangélisation alors que les écoles destinées à la formation sont liées aux besoins du gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo.

#### **Alphabétisation**

Plusieurs types d'École ont été envisagés pour concrétiser l'objectif d'alphabétisation : l'École de village, l'École de poste secondaire, l'École de station, l'École normale élémentaire, l'École normale et l'École ménagère.

##### **• École de village**

L'École de village dessert un village important ou un groupe de villages. L'instituteur y donne les cours de la première année primaire pour tous les indigènes désireux de s'instruire. Certains enfants mieux doués vont ensuite directement à l'École de station. D'autres sont admis à l'école du poste secondaire. Les moins aptes restent au village où l'instituteur s'efforce de les faire lire, écrire et calculer le mieux possible, et surtout de leur trouver du travail.

##### **• École de poste secondaire**

L'École de poste secondaire recueille les élèves sortant d'un groupe d'Écoles de village. Autant que possible, les instituteurs de ce poste, sous la conduite d'un instituteur ancien, mènent les élèves jusqu'en 5ème année primaire agricole.

Toutefois, les écoliers présumés capables d'études plus complètes sont envoyés, après la deuxième année primaire, à l'École de Station.

##### **• École de station**

L'école de station est située dans la localité où résident les missionnaires : elle comprend un cours complet d'école primaire pour les élèves sélectionnés. Les écoliers jugés capables d'études moyennes sont dirigés, dès le début de la 4<sup>e</sup> année primaire, sur les « préparatoires spéciales ».

- *École Normale Élémentaire*

L'École Normale Élémentaire (deux ans post-primaires), appelée École d'Apprentissage Pédagogique (EAP), fonctionne dans quelques stations et prépare les maîtres pour les classes inférieures.

- *École Normale*

L'École Normale (trois ou quatre ans post-primaires) délivre le brevet d'instituteur aux élèves qui complètent leur formation et sont initiés à la pédagogie pour enseigner dans les classes terminales de l'école primaire (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires).

- *École Ménagère*

L'école Ménagère a vu le jour dans certaines stations pour donner aux jeunes filles du pays un précieux complément de formation. En fin de formation, ces jeunes filles sont appelées à une vie religieuse ou trouvent du travail dans l'enseignement (institutrice), dans les structures médicales (infirmière), dans les foyers (assistante sociale).

## **Formations**

- *Formation des agents administratifs*

La formation des agents administratifs a été faite dans les écoles moyennes et dans les écoles de greffiers. L'école moyenne (quatre ans) délivre un brevet qui permet au titulaire d'occuper les fonctions d'employé de bureau comme secrétaire sténo-dactylographe, de commis, de clerks, de comptable etc. L'école des greffiers (deux ans) forme les greffiers de tribunal et secrétaires communaux. Les candidats, du niveau primaire, y ont accès par un examen d'admission.

- *Formation des agents des métiers*

Pour construire des bâtiments et les moyens de communication (routes, chemins de fer, etc.) l'administration coloniale et les missionnaires ont eu besoin de former maçons, charpentiers, menuisiers, cantonniers, etc. Les missionnaires et les sociétés privées ont donc créé des écoles de métiers manuels comme les écoles professionnelles (quatre ans) orientées vers menuiserie, maçonnerie, charpenterie, construction, mécanique, plomberie, etc.

- *Formation au niveau international des auxiliaires agricoles, miniers et médicaux pour des raisons commerciales*

L'État Indépendant du Congo devait augmenter sa productivité pour consolider la puissance de la métropole au niveau international. Pour cela, des cadres moyens compétents assurant un niveau élevé de production devaient être formés. Les missionnaires ont alors créé des écoles de moniteurs agricoles. Il en a été de même dans le domaine minier où les ingénieurs venaient de la métropole et travaillaient avec les agents initiés au travail des mines. Ces mineurs avaient été formés dans des structures mises en place dans les lieux d'exploitation de ces minerais ou envoyés en stage en métropole. Nous citerons par exemple l'École agricole, l'École de mines, les écoles de formation des cheminots, soudeurs, chauffeurs, machinistes, forgerons.

Pour augmenter sa production, l'administration avait besoin d'une main d'œuvre en bonne santé. Elle a alors mis en place des structures paramédicales permettant de suivre les populations, notamment dans le cas des épidémies les plus ravageantes, en l'occurrence la malaria, le choléra, la maladie du sommeil, etc. On a ainsi, dans les plantations et dans les

missions comme dans les villes proches, créé des hôpitaux et des structures de formation paramédicale. Les instituts d'enseignement médical ont été créés pour former des infirmiers, aides-infirmiers, sages femmes et assistants médicaux, qui tous ont été encadrés par des médecins venus de la métropole.

• *Formation des religieux, prêtres et frères*

Les religieux, prêtres et frères ont été formés dans deux écoles, qui forment un groupe scolaire privilégié, le Petit séminaire et le Postulat des frères indigènes.

**Observations de type didactique**

1. Il importe d'observer le fait que, à l'exception des séminaires où la formation était de niveau universitaire, la formation dans les autres domaines était professionnelle. Cette dernière privilégiait la maîtrise d'un savoir-faire par rapport à l'appropriation et la gestion des notions enseignées.

2. Le rapport aux savoirs enseignés est réduit à la mémorisation et la reproduction : on apprend par cœur pour reproduire – une relation est établie entre la maîtrise de la langue d'enseignement (français) et les compétences de l'apprenant. Ce préjugé rend très difficile le débat dans la classe conduisant à l'apprentissage d'un savoir enseigné et fait du savoir-faire le seul critère d'évaluation des compétences.

3. La traduction de la Bible dans les langues locales, en particulier dans les quatre langues nationales (lingala, kikongo, tshiluba, swahili), a créé des conditions de formation favorables à l'évangélisation. Elle est une des explications du succès de la célébration eucharistique en langues nationales.

L'enseignement des sciences dans les langues nationales, les mathématiques en particulier, s'est arrêté au niveau primaire.

4. L'évangélisation a fait de la formation des enseignants une priorité pour les missionnaires. Dans cette formation, les méthodes d'enseignement avaient une place prépondérante. C'est le cas aujourd'hui dans les humanités pédagogiques où sont formés les enseignants du primaire.

**2. Période des mouvements d'indépendance : années 1950-1970**

La période des mouvements d'indépendance, indépendance acquise le 30 juin 1960, est marquée d'un côté par les pressions internationales pour l'amélioration des conditions de vie des autochtones, et de l'autre côté par la volonté des autochtones de prendre en charge la gestion du pays. Tous ces mouvements ont conduit à l'amélioration du niveau de formation des cadres.

Les humanités complètes voient le jour et un embryon de l'enseignement supérieur et universitaire se met en place.

**Humanités**

Les Humanités sont créées dans les écoles libres, les écoles conventionnées et les écoles laïques.

- *Écoles libres*, propriétés des missions ou des sociétés privées.
- *Écoles conventionnées*, créées sur l'initiative des missionnaires mais prises en charge par l'Etat.
- *Écoles laïques* : écoles officielles par opposition aux écoles conventionnées des missionnaires.

**Enseignement supérieur et universitaire**

Comme structures d'enseignement supérieur et universitaire nous pouvons citer :

---

**LES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

**ALEXANDRE MOPONDI** IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7 [bendekomopondi@yahoo.fr](mailto:bendekomopondi@yahoo.fr)

**JOSEPH INDENGE** Université Pédagogique Nationale de Kinshasa, RDC. [indenge@yahoo.fr](mailto:indenge@yahoo.fr)

**BERNADETTE DENYS** IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7. [denys@math.jussieu.fr](mailto:denys@math.jussieu.fr) Page 577

- *Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo* (FOMULAC), créée en 1925, qui a développé l'enseignement médical dans le pays.
  - *Écoles de Kisantu* : Centre Agronomique de l'Université de Louvain au Congo (CADULAC) ; Écoles des Assistants Médicaux Indigènes (AMI) ; Centre Universitaire Lovanium (C.U.L.) ; après un début d'implantation en 1933, ces Écoles ont constitué l'embryon et le point de départ de l'enseignement supérieur au Congo.
  - *Université Lovanium à Kinshasa* (en 1951), première université du pays. C'est l'actuelle Université de Kinshasa (UNIKIN).
  - *Université Officielle du Congo* (U.O.C), en 1955. C'est l'actuelle Université de Lubumbashi (UNILU).
  - *Institut Pédagogique National* (IPN), en 1961. C'est l'actuelle Université Pédagogique Nationale (UPN).
- L'État a prolongé cette structure par la création des Instituts Supérieurs Pédagogiques (I.S.P.) à partir de 1964.
- *Université libre du Congo* (ULC), en 1963. C'est l'actuelle Université de Kisangani (UNIKIS).

### ***Observations de type didactique***

1. Les structures de formation de niveau supérieur se multiplient à la veille comme au lendemain de l'indépendance pour assurer une « formation accélérée » de cadres et d'enseignants qualifiés. Dans cette période de transition, la formation des enseignants des disciplines scientifiques -les mathématiques en particulier- est assurée essentiellement par des nationaux, des coopérants et des missionnaires, sous-qualifiés dans la majorité des cas. La première question évidente est celle de l'efficacité d'une telle formation.
  2. Nous émettons l'hypothèse que la formation de niveau supérieur, reçue dans ce contexte, ne fait pas évoluer le rapport aux savoirs des cadres formés : il reste très théorique. Ce type de rapport ne facilite pas le travail didactique concernant les savoirs savants enseignés.
  3. En choisissant, en 1958, d'opter pour l'application du programme métropolitain belge dans l'enseignement secondaire du Congo Belge, le niveau de formation se renforce. Cette option du programme métropolitain éloigne encore davantage la formation des Congolais de leur milieu socio-culturel. Même les premières approches dans les langues nationales disparaissent des programmes.
  4. Le Congo Belge -ou la République Démocratique du Congo- privilégie alors la formation des Congolais reçue en Belgique, notamment celle des enseignants du Supérieur, ce qui complique le travail didactique souhaité. La formation est certes solide, mais inefficace pour une adaptation aux situations des sociétés locales.
- Une formation solide d'enseignants en mathématiques ne semble efficace que dans le cas où le formateur maîtrise la langue du milieu socio-culturel concerné, en tant que support et véhicule privilégiés des concepts mathématiques.

### ***3. Période de la remise en question du système de 1906 : années 1970-2009***

Le Congo se singularise à l'indépendance, par rapport à d'autres pays africains, par la vision démocratique de l'Éducation. Tout commence, avec l'aide de l'UNESCO, par la réforme scolaire de 1961. La nationalisation de l'enseignement supérieur et universitaire en 1971 avec la création de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) – dissoute en 1981 – et la nationalisation, plus tard en 1975, de l'enseignement maternel, primaire et secondaire



achèvent la rupture avec le système du 26 mai 1906. Les facultés de théologie et les cours de religion sont respectivement supprimés de l'UNAZA et des écoles.

L'Etat prend donc le contrôle et la gestion de l'enseignement du pays, à l'exception des écoles de formation théologique et/ou philosophique des églises (Séminaires et Universités).

### **Observations de type didactique**

1. La période de remise en question du système de 1906 est, quant à elle, marquée par la nationalisation de l'enseignement zaïrois -ou congolais. L'État zaïrois -ou congolais-reprend la gestion de l'enseignement de la Maternelle à l'Université dans le but de créer des conditions favorables à la résolution des problèmes socio-culturels des sociétés locales.
2. Pour la formation des enseignants -de mathématiques en particulier, l'État crée sur tout le territoire national des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) qui viennent s'ajouter à l'Institut Pédagogique National (IPN). Dans le cadre de l'UNAZA, l'État donne aux étudiants sortant de l'IPN et des ISP la possibilité de faire une formation doctorale, notamment en Didactique des disciplines. L'IPN est d'ailleurs devenu aujourd'hui une université autonome, l'Université Pédagogique Nationale (UPN).
3. L'État exprime, par cette remise en question, sa volonté de créer des conditions de transformation des sociétés locales : structures et contenus. Mais il faut encore former des cadres qualifiés, et surtout efficaces, capables de concrétiser le travail didactique attendu.

## **II. Un bilan de l'enseignement par M. Ekwa en 1967**

En 1967, l'enseignement catholique constituait l'essentiel de l'enseignement existant en RDC. M. Ekwa est un des responsables connus du Bureau de l'Enseignement Catholique (BEC) au niveau national. A ce titre, il a été membre de la Commission postconciliaire<sup>3</sup> sur l'éducation chrétienne. Dans son article « L'Éducation chrétienne au service de la Nation Congolaise »<sup>4</sup>, M. Ekwa, en se référant aux perspectives tracées par le Concile Vatican II, fait une analyse remarquable de la situation alarmante de l'enseignement catholique en RDC.

M. Ekwa commence son article par un bilan positif de la formation en RDC en ce qui concerne le nombre et le niveau des structures de formation :

*« ...En 1920 on dénombrait 120 écoles catholiques avec plus de 22.000 élèves. Vingt-cinq ans plus tard, il y avait quelque 14.000 petites écoles fréquentées par 575.000 enfants. Le stade des études primaires était largement dépassé : dix-neuf petits séminaires dispensaient un enseignement de type secondaire tout en préparant leurs jeunes élèves au sacerdoce ; les collèges d'enseignement secondaire commençaient à se multiplier ; et quatre grands séminaires à Baudouinville, Kabwe, Mayidi, et Niangara donnaient une formation de niveau supérieur tandis que se développait à Kisantu une première école supérieure agricole, médicale et administrative.*

*Aujourd'hui, l'éventail des institutions chrétiennes d'enseignement est extrêmement diversifié ; il se situe en bonne place dans le panorama général de la structure nationale. En 1965-1966, sur les quelque 2.000.000 d'enfants scolarisés dans des écoles primaires, il y en avait 1.300.000 dans des écoles catholiques ; sur les 115.000 adolescents des écoles secondaires, 60.000 se trouvaient dans des établissements organisés par des catholiques ; au niveau Supérieur, l'Université Lovanium, sept écoles supérieures et cinq grands séminaires*

<sup>3</sup> En référence au Concile Vatican II de l'Église Catholique.

<sup>4</sup> Article publié en mars 1967 dans la « Revue du Clergé Africain ».

*fonctionnaient normalement... »*

En se référant ensuite au Concile, M. Ekwa analyse, en pages 167-168, les retombées de ce progrès dans la formation en termes d'objectifs poursuivis. Il met en évidence le problème d'inadéquation de l'éducation donnée dans les écoles à la vie dans le milieu social concret :

*« Si le bilan de la participation des catholiques à l'œuvre scolaire paraît positif, et pour la nation, et pour le peuple de Dieu, il reste pourtant vrai que la Déclaration Conciliaire sur l'Education chrétienne invite les enseignants à se renouveler et à renouveler leurs fonctions. Le Concile affirme que l'Eglise « a un rôle à jouer dans le progrès et le développement de l'éducation ». Ce rôle n'est pas quelconque ; il doit chercher à réaliser le but de la véritable éducation « qui consiste à former la personne humaine dans la perspective de sa fin haute, et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte ».*

Dans cette perspective, il faut que les jeunes gens *« soient formés à la vie sociale de telle sorte que, convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables, ils deviennent capables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec autrui et d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun. Or, dans notre pays, il se pose de graves problèmes d'inadéquation entre l'éducation donnée dans les écoles et la vie dans le milieu social concret. ... »*

M. Ekwa analyse, en pages 169-170, une situation concrète d'inadéquation que vit la jeunesse congolaise qui abandonne en cours de scolarité :

*« Des centaines de milliers de jeunes, garçons et filles, qui ont étudié pendant quatre ou six ans et qui, pour de multiples raisons, ne peuvent poursuivre leurs études, ne parviennent pas à s'intégrer dans la société rurale traditionnelle : ils sont des déracinés sociaux et culturels ; ils ont appris à lire et à calculer, ils se sont intéressés à de larges horizons, ils ont assimilé des idées de progrès, de transformation technique, d'organisation administrative ; et ils ne peuvent se résoudre à travailler de leurs mains dans une économie de substance sans horizon, sans progrès et liée à des traditions particularistes. Le conflit des générations se fait aigu ; le désœuvrement est partout inquiétant ; l'exode vers les centres urbanisés est une plaie. »*

M. Ekwa se pose alors des questions qui nous semblent très pertinentes pour une réflexion du type didactique : *“ L'école primaire et même l'école secondaire permettent-elles aux jeunes qui les quittent en cours de scolarisation de s'insérer activement dans les groupes qui constituent leur milieu social ? Ces jeunes sont-ils convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables “ à une contribution positive au bien commun ? »*

Il signale même que la troisième Conférence Nationale des responsables provinciaux de l'éducation répondait négativement en août 1966 ; la Conférence demandait une réforme des structures, programmes et méthodes de l'enseignement primaire afin de *« préparer l'enfant à s'intégrer utilement dans la société congolaise afin de la transformer ».*

M. Ekwa conclut en écrivant à la page 171 :

*« Tant que le système scolaire du pays créera des ruptures sociales et culturelles entre le monde étudiant et la société des adultes, l'éducation chrétienne du peuple de Dieu risquera d'être liée à des valeurs abstraites que les adultes rejeteront peut-être le jour où la vie concrète les aura ramenés vers la société réelle. Lourde est la responsabilité des éducations chrétiennes d'aujourd'hui et de demain. »*

### **Observations de type didactique**

1. • En 1967, malgré le constat positif des formations sur le plan quantitatif, des questions didactiques fondamentales se posaient déjà sur la qualité des formations données.

La rupture sociale et culturelle entre le monde étudiant et celui des adultes constituait déjà un obstacle à la maîtrise des savoirs et à la gestion des connaissances, ainsi qu'à l'intégration dans la société locale.

• Aujourd'hui, ce problème de la rupture sociale et culturelle nous semble être posé en termes de contextualisation de l'enseignement. La contextualisation prend en effet en compte la composante sociale et la composante culturelle.

2. • En 1967, se posait le problème de l'adaptation et de la pertinence des méthodes d'enseignement à la maîtrise des savoirs et à la gestion des connaissances.

• Aujourd'hui, ce problème nous semble être celui de l'étude des conditions de diffusion des savoirs, c'est-à-dire du ressort de la didactique des disciplines.

### III. Constat de la Conférence Nationale Souveraine

Lors de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1991, l'élite zaïroise a fait une autopsie sans complaisance de la situation du système éducatif caractérisé par l'inadéquation des contenus des enseignements aux besoins de la population ; elle a fait quelques propositions concrètes :

• le partenariat : la CNS propose que l'Etat zaïrois (ou congolais) s'engage à partager des charges et dépenses de l'éducation avec un ou plusieurs partenaires actifs dans le secteur de l'éducation.

• la planification de l'éducation : la CNS propose une implantation régionale rationnelle et équilibrée des établissements à travers tout le territoire national.

• le financement de l'éducation : pour pallier la dégradation croissante des infrastructures de formation et surtout le manque des moyens financiers, la CNS propose d'une part la contribution des partenaires, bénéficiaires directs et indirects de l'éducation et de la recherche scientifique et d'autre part l'autofinancement grâce aux activités socio-économiques développées par les institutions scolaires ou l'enseignement supérieur et universitaire.

• la gestion des établissements d'enseignement : la CNS propose de considérer les établissements de formation comme des unités de production et de développement.

#### *Observation de type didactique*

- En 1991, la CNS faisait un constat proche de celui de M.Ekwa et la proposition de planification de l'éducation constituait un élément fondamental de l'efficacité recherchée.
- Aujourd'hui une recherche de type didactique pourrait appuyer cette planification de l'éducation.

## B.L'enseignement en RDC en 2009

### I. Système d'enseignement

Le système d'enseignement en RDC comprend quatre niveaux de formations :

• Ecole maternelle : elle n'est pas obligatoire.

• Ecole primaire : 6 ans de formation. La fin de la formation est sanctionnée par un certificat d'école primaire qui donne accès à l'enseignement secondaire.

• Enseignement secondaire : 6 ans de formation

- Secondaire Général : 2 ans de formation.

- Humanités : 4 ans de formation. Un examen organisé par l'Etat à la fin du cycle, examen d'Etat, sanctionne la fin de la formation par un diplôme d'Etat. C'est ce diplôme qui



donne accès à l'enseignement supérieur et universitaire.

- Enseignement supérieur :

- Instituts supérieurs
- Universités

A l'Institut Supérieur comme à l'Université, de façon générale, la formation se fait en deux niveaux :

- Niveau graduat (premier cycle) : 3 ans de formation (3 ans). Le diplôme de gradué sanctionne la fin des études de graduat.

- Niveau licence (deuxième cycle) : 2 ans de formation. Le diplôme de licence sanctionne la fin des études de licence.

L'Etat fixe les programmes et les contenus des enseignements ; l'Inspection Générale des enseignements primaire et secondaire organise les examens d'État.

Quant à la gestion de ces structures de formation, bien que nationalisées, l'état maintient les réseaux, notamment de la maternelle aux humanités. Il continue à gérer les établissements « officiels » ; les missionnaires (catholiques et protestants) les établissements conventionnés ; les particuliers les établissements privés agréés.

L'État gère l'enseignement supérieur et universitaire. Les congrégations (catholiques et protestantes) viennent de créer leurs universités (Université Catholique et Université Protestante) qu'elles gèrent. L'État reconnaît les diplômes délivrés dans ces universités. D'autres Instituts Supérieurs et Universités privés existent dans le territoire national. L'État ne reconnaît que les diplômes des établissements agréés.

## II. Structures de formation à l'enseignement

La formation à l'enseignement se fait dans les structures suivantes : Humanités pédagogiques, Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP), Université Pédagogique Nationale de Kinshasa (UPN), écoles doctorales des universités congolaises et étrangères.

1. Humanités pédagogiques pour les enseignants de la maternelle et du primaire.

Les cours privilégiés ici sont la pédagogie générale, la méthodologie et la psychologie de l'enfant. C'est la continuité de l'orientation donnée par les missionnaires à la création des écoles normales. Il arrive, selon le besoin, que les finalistes des autres humanités (scientifiques, littéraires, etc) soient engagés comme enseignants dans ces deux niveaux.

2. Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) pour les enseignants de l'enseignement secondaire :

- Graduat (3ans) : enseignants du secondaire Général ;
- Licence (2 ans) : enseignants des humanités.

Les formations sont faites par discipline (mathématiques, français, histoire etc.) et les méthodes d'enseignement sont adaptées à chaque discipline.

3. Université Pédagogique Nationale de Kinshasa (UPN) pour les enseignants de l'enseignement secondaire et supérieur.

Le statut d'Université de cet ancien IPN permet la mise en place des écoles doctorales pour la formation des enseignants du supérieur.

4. Il y a actuellement, en plus des écoles doctorales de l'Université, la Chaire de l'UNESCO en Sciences de l'Éducation – Option Didactique des disciplines et évaluation. Sa mission est de promouvoir un système intégré de recherche, de formation, d'information et de

documentation<sup>5</sup>.

5. Ecoles doctorales des universités congolaises et étrangères pour les enseignants du supérieur et des chercheurs.

### III. Formation des enseignants de mathématiques

La formation des enseignants du primaire est assurée dans les Humanités Pédagogiques qui sont dans la continuité de l'ancienne École Normale. Cette formation comporte des cours de pédagogie, de méthodologie et de psychologie dont le nombre d'heures est supérieur à celui des cours d'enseignement général.

L'obtention du Diplôme d'État dans les humanités pédagogiques est conditionnée par la réussite à la partie pédagogique. L'accent est mis sur les méthodes d'enseignement de l'école primaire sans cours spécifiques de mathématiques liés à l'enseignement en école primaire.

Les enseignants de l'enseignement secondaire (Secondaire Général et Humanités) sont formés dans les Instituts Supérieurs Pédagogiques (I.S.P.) qu'on trouve un peu partout dans le pays, notamment dans chaque chef-lieu de province et dans la capitale. Ces enseignants sont aussi formés à l'Université Pédagogique Nationale (U.P.N.) qui est dans la capitale Kinshasa.

La formation se fait par discipline. En plus des cours de la discipline, quelques heures sont réservées à la partie pédagogique. Cette partie, commune à toutes les disciplines, comprend des cours théoriques de pédagogie, des observations de classe, des pratiques de classe et le stage en dernière année où le futur enseignant est titulaire d'une classe.

Pour ce qui est des mathématiques, les enseignants du Secondaire Général ont le diplôme de graduat, c'est-à-dire du premier cycle de l'enseignement supérieur qui est de trois ans. Ils reçoivent des cours des mathématiques, de pédagogie et de didactique des mathématiques (notions de base). A ces cours s'ajoutent quelques séances destinées à l'observation de classe et à la pratique professionnelle. La troisième année est consacrée au stage : les futurs enseignants prennent une classe (6 mois) avec l'encadrement d'un conseiller. De plus, un complément des cours de mathématiques (analyse, algèbre et géométrie) oblige les futurs enseignants à revenir un ou deux jours par semaine à l'ISP ou à l'UPN. Ce premier cycle se termine par un travail de fin d'études en mathématiques et par un rapport de stage.

Les enseignants des Humanités ont le niveau de licence, c'est-à-dire du deuxième cycle de l'enseignement supérieur qui est de deux ans. Les deux années sont consacrées aux cours de mathématiques ainsi qu'au cours de didactique des mathématiques et à un stage de 3 mois. Ils rédigent un mémoire sur un sujet de mathématique ou de didactique des mathématiques.

La création de l'Université Pédagogique Nationale ajoute à la formation des enseignants en mathématique une formation à la recherche, en didactique des mathématiques en particulier. Les travaux de recherche donneront les éléments nécessaires à la création d'une structure de formation continue en mathématique et en didactique des mathématiques. La Chaire de l'UNESCO des Sciences de l'éducation pour l'Afrique Centrale, dont une antenne est à l'UPN, devrait faciliter la création de réseaux internationaux de chercheurs, africains en particulier.

La réforme des contenus mathématiques de formation est venue progressivement avec la nationalisation de l'enseignement. La création du Centre de Recherche sur l'enseignement des Mathématiques (CREM) a beaucoup contribué à la consolidation des contenus du Secondaire

---

<sup>5</sup> Document « Informations sur la Chaire UNESCO, option didactique des disciplines et évaluation de Brazzaville » – Accord UNESCO-UMNG paraphé le 11-12-96 par l'UNESCO et le 07-01-97 par l'UMNG.

Général et des Humanités, notamment des Humanités scientifiques.

#### **IV. Problèmes de formation à l'enseignement**

Les problèmes de formation à l'enseignement sont liés à l'histoire de cette formation.

- La sous-qualification des formateurs s'est transmise de promotion en promotion à cause du fonctionnement dans l'urgence, sans mise en place de formation continue pour pallier cette situation.
- Les formateurs n'ont pu dans le passé exploiter les situations locales pour contextualiser leur enseignement. Cette difficulté de contextualisation trouve ses sources :
  - dans un mode de fonctionnement basé sur l'urgence et non sur la planification
  - dans les conditions d'enseignement des savoirs.

Comme l'a souligné M. Ekwa dans son article, tous les problèmes viennent de la rupture sociale et culturelle. Dès le départ, le système de 1906 s'est fondé sur une société, composée de ceux qui ont été appelés « *évolués* » : ce sont des autochtones qui ont obtenu certains avantages sociaux, notamment dans le domaine de la formation. Les descendants de ces *évolués* ont été préparés, parce que formés, à prendre la gestion du pays à l'indépendance.

Une fois ces nouveaux dirigeants placés à la direction des affaires du pays, leur premier souci a été de préserver leurs avantages en favorisant tout ce qui pouvait rapprocher le Congo de la métropole. On comprend mieux que le programme métropolitain ait été adopté en 1958 et que la formation à l'étranger, notamment en Belgique, ait été privilégiée.

A cette rupture sociale et culturelle, il faut ajouter les contenus de formation très élémentaires et orientés principalement vers les formations professionnelles où le savoir-faire a pris le dessus sur l'appropriation et la gestion des savoirs enseignés.

Nous pensons que ces trois éléments - société des *évolués*, contenu de formation et orientation de la formation - n'ont pas favorisé la réinsertion dans la société locale, à l'indépendance, de ceux qui avaient déjà reçu une formation.

La formation biblique fait exception à la règle. En effet, en traduisant et en enseignant la Bible dans les langues locales, notamment les langues nationales, et de plus en assurant une formation universitaire dans les petits séminaires, les missionnaires ont donné une autre orientation à l'évangélisation ; ils ont pris en compte, dans cette formation biblique, le milieu socio-culturel des autochtones concernés. Au regard du succès du passage de la célébration eucharistique en latin à la célébration eucharistique en langues nationales, nous pensons que le niveau de l'enseignement dans les séminaires, la traduction et l'enseignement de la Bible dans les langues nationales ont facilité ce passage et contribué à ce succès.

### **C.Regard historique et perspectives pour une formation des enseignants**

#### **I. Notre regard historique**

Les formations – dans différents domaines - aux différentes époques et dans les différentes institutions mentionnées ont tenté de répondre aux besoins les plus urgents.

- Ainsi, dans la période de la Convention (1906-1950), le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, propriété privée du roi Léopold II, avait à former une main d'œuvre capable de faire fonctionner les différentes structures et les différents services ; les formations ont nécessairement été inspirées par le modèle belge.

- Dans la période des mouvements d'indépendance (1950-1970), la République Démocratique du Congo avait la volonté de trouver et former une main d'œuvre et des cadres qualifiés pour prendre en charge le pays à l'indépendance.
- Enfin, dans la période de remise en question (1970-2009), les gouvernements successifs de la République du Zaïre et de la République Démocratique du Congo ont eu la volonté politique de dépasser les conflits latents avec l'ancienne métropole en rénovant l'enseignement supérieur destiné à former les cadres de la société congolaise.

Des structures de formation universitaire ont été mises en place dans l'urgence, mais il faut encore en 2009 trouver les enseignants qualifiés et les équipements nécessaires pour que l'enseignement supérieur joue pleinement son rôle.

Dans la situation actuelle, il faut relever deux inadéquations.

### ***1. Inadéquation des structures de l'enseignement aux attentes de la société***

La rénovation de l'enseignement supérieur a mis en place davantage d'options scientifiques que d'options en sciences humaines et d'options littéraires.

L'enseignement des Humanités n'a pas été rénové de manière analogue et la répartition des étudiants à ce niveau ne correspond pas à la large place donnée aux options scientifiques dans l'enseignement supérieur : cette situation est donc le résultat des périodes précédentes.

Cette inadéquation se traduit par deux déséquilibres.

- Un premier déséquilibre dans la pyramide des effectifs scolarisés, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, soulève deux questions :
  - la rentabilité de l'organisation de l'enseignement
  - la capacité de ceux qui ne poursuivent pas leur scolarité à s'intégrer dans leur milieu de vie pour y devenir des artisans du progrès.
- Un deuxième déséquilibre dans les choix des sections d'enseignement soulève la question des débouchés sur le marché de l'emploi et celle de l'orientation au niveau universitaire.

### ***2. Inadéquation des conditions didactiques aux apprentissages scolaires***

On observe que les méthodes, en général peu concrètes, utilisées dans les formations données aux jeunes, ne leur permettent pas de réinvestir les connaissances et techniques apprises.

Ce regard historique nous conduit à prendre en compte dans la formation des enseignants, non seulement les contenus des enseignements, mais aussi les conditions didactiques de ces enseignements : les relations entre d'une part les formateurs, les enseignants (en formation ou en exercice), les contenus des enseignements et d'autre part les milieux socio-culturels des enseignants et enseignés.

## **II. Perspectives pour une formation des enseignants**

1. Le fonctionnement en huis clos des enseignants congolais forme un sérieux obstacle à la qualité de la formation de la jeunesse congolaise et rend, par conséquent, difficile le travail de la transformation de la société locale. L'enseignement en RDC doit relever le défi de la Conférence Nationale Souveraine de 1991, c'est-à-dire répondre aux besoins de la société. La formation à l'enseignement doit être conçue et réalisée dans cette optique : la prise en compte des situations locales permet en effet de rapprocher les futurs enseignants du milieu dans lequel ils exerceront leur métier. La didactique des mathématiques fournit des outils qui permettent, grâce à une épistémologie des notions à enseigner, de trouver dans les situations locales les contextes appropriés à l'apprentissage de ces notions.

2. L'enseignement de la didactique dans la formation des enseignants ne suffit pas. Cet enseignement doit être complété par le travail des chercheurs en didactique des mathématiques, des formateurs des ISP, de l'UPN, des enseignants des Humanités pédagogiques et des Ecoles. Des structures comme celles des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) et des associations d'enseignants des mathématiques restent à créer. Ces structures offriraient aux acteurs de l'enseignement des lieux de débat et de réflexion.

### Références bibliographiques

Ekwa M. (1967), L'Education chrétienne au service de la Nation Congolaise. Revue du Clergé Africain, pp. 163-178, 1967.

Mgr Van Schingen, S.J. (1945), Instruction Généralisée et Progrès de l'Enseignement des Noirs. Rapport de la Conférence, pp. 147-158, 1945.

**ALEXANDRE MOPONDI**

IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7  
[bendekomopondi@yahoo.fr](mailto:bendekomopondi@yahoo.fr)

**JOSEPH INDENGE**

Université Pédagogique Nationale de Kinshasa, RDC.  
[indenge@yahoo.fr](mailto:indenge@yahoo.fr)

**BERNADETTE DENYS**

IREM de Paris 7/ Université de Paris Diderot - Paris 7.  
[denys@math.jussieu.fr](mailto:denys@math.jussieu.fr)